

Club Sud-Ouest Plans de Paysage

Note de cadrage

Préambule

Dans le cadre des appels à projet « plan de paysage » du Ministère de la Transition écologique et solidaire, la DREAL Occitanie a constitué depuis Juin 2015 un **club sud-ouest plans de paysage** servant d'espace d'échanges et d'accompagnement des territoires engagés dans cette démarche. Cela concerne aussi bien les lauréats des différents appels à projet (2013, 2015, 2017 et ultérieurs) que les autres candidats non retenus mais désireux de promouvoir ce type d'étude sur leur territoire. D'autres territoires engagés dans cette démarche de plan de paysage, hors appel à projet, peuvent aussi participer.

La participation et l'implication dans ce club sont totalement volontaires et ne revêtent aucune forme d'obligation.

Afin de formaliser cette intention de participation, il est demandé aux collectivités intéressées (hors lauréats) de le notifier par un courrier d'intention. Il constituera un engagement moral à participer aux actions du club, notamment au travers des réunions d'échanges techniques.

Les participants au club régional

Sont invités à participer activement à ce club, à minima :

- Les territoires lauréats des appels à projet des régions Occitanie et de Nouvelle-Aquitaine, au travers de leurs animateurs techniques.
- Le CEREMA, AMO du bureau des Paysages QV2
- Les référents territoriaux DREAL des territoires lauréats
- Les référents paysage des DDT(M) des territoires lauréats

Le club régional est ouvert à d'autres partenaires que sont :

- Les candidats non retenus lors des appels à projet mais qui ont la volonté de s'engager dans une démarche de plan de paysage.
- Les collectivités / structures s'engageant volontairement dans un plan de paysage
- Les référents paysage des autres DDT(M) de la région Occitanie et de la région Nouvelle Aquitaine, concernées par un de ces territoires non lauréat
- Les paysagistes conseil des DDT(M) / des DREAL

Une liste des territoires et des différents référents impliqués directement (lauréats) est constituée sous la forme d'une liste de diffusion, afin de faciliter les échanges bilatéraux au-delà des rencontres formelles.

Le fonctionnement du club régional

Le pilotage et l'animation du club sont assurés par la DREAL Occitanie /DA/DSPO et la DREAL Nouvelle-Aquitaine /SAHC/DAP/DSP

Le club vise à fédérer au niveau des deux régions les territoires engagés sur les démarches de plan de paysage. C'est un espace d'échanges et de discussion entre les territoires, en vue de croiser les regards et les méthodologies développées et ainsi de s'enrichir mutuellement. C'est aussi l'occasion pour les DREAL et le CEREMA d'apporter des éléments en matière de politiques publiques et de diffuser de l'information sur cette thématique, en lien avec les expériences et innovations intéressantes locales et nationales.

Ce club ne se substitue pas au club national existant, piloté et animé conjointement par le Bureau des Paysages et de la Publicité (QV2) et le CEREMA. Au contraire, il se veut le relais de celui-ci, notamment par la restitution des groupes de travail techniques. A ce titre, le CEREMA contribue directement au club.

Il est prévu d'organiser au moins deux rencontres par an, chacune pouvant se développer autour d'une thématique particulière ou sur des points plus précis, en fonction des souhaits des participants, des retours méthodologiques nationaux et des sujets du moment.

Ces réunions se déroulent à défaut sur Toulouse ou sur l'un des territoires.

Chaque session fait l'objet d'un compte-rendu accompagné des documents présentés en séance et diffusés aux membres du club.

Il n'est pas prévu de plate-forme d'échange informatique des documents dans la mesure où cet outil existe déjà au niveau national.

Le club a vocation à perdurer dans le temps, en lien avec les appels à projet du Ministère de la Transition écologique et solidaire. Cependant, il ne peut « exister » que par une implication personnelle de ses participants dans la durée. Il est donc demandé que les personnes désireuses de participer à ce club le fassent de manière régulière.

Les retours méthodologiques

Le club régional, au même titre que le club national, doit servir à la généralisation de la démarche plan de paysage, au-delà des financements proposés par l'État au travers des appels à projet et dans une perspective d'inscription de la démarche des plans de paysage dans l'élaboration de tout document d'urbanisme.

De ce fait, il sera précieux de disposer, au fur et à mesure de l'avancement des études, des retours méthodologiques, des productions et des démarches engagées démontrant tout l'intérêt de se lancer dans ce type d'étude. Les liens possibles / souhaitables avec des démarches de planification ou de projet bénéficiant directement ou indirectement du plan de paysage seront mis en avant.

Les thèmes possibles du club

Les rencontres périodiques du club seront l'occasion d'un échange technique et méthodologique sur des thèmes définis collectivement ainsi que sur les avancées des différents territoires. Parmi les sujets envisageables, ci-dessous les thèmes possibles (non exhaustif) :

- La rédaction du cahier des charges / éléments de méthodologie
- La gouvernance de l'étude plan de paysage et sa mise en œuvre ultérieure
- La concertation, l'animation et l'appropriation par les acteurs du territoire

- La temporalité du plan de paysage
- Les objectifs de qualité paysagère, entre enjeux et actions
- Les actions du plan de paysage, leur pilotage et leur financement
- L'articulation du plan de paysage avec les documents d'urbanisme / avec les opérations d'aménagement
- La capitalisation des études antérieures
- La place de l'économie dans le PP
- La transition écologique, énergétique et climatique
- L'évaluation du plan de paysage

Durée de vie du club

Le club a vocation à suivre les démarches de plan de paysage aussi longtemps que nécessaire. Cependant, si les participants le décident collectivement, il pourra être mis fin à ce fonctionnement à tout moment.